



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

24

Nombre de pouvoirs

4

Nombre de votants

28

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le cinq octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme GOUVERNE donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LEGRIS donne pouvoir à M. ADAM ; Mme FERON donne pouvoir à M. MONCHAUX ; M. LABARRE donne pouvoir à M. COMOR.

Absent excusé : M. LION

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur François LUCIANI

2022.23 – Convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de la Seine-Maritime : LES FOULÉES 2023 - Autorisation de signature

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants ainsi que des bénévoles au cours de la manifestation « LES FOULÉES DE BONSECOURS » le dimanche 2 avril 2023,

CONSIDÉRANT que l'Association Départementale de Protection Civile de la Seine-Maritime est régulièrement habilitée à exercer des missions de sécurité civile,

Et après en avoir délibéré,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Adjoint au Maire à signer la convention entre l'Association Départementale de Protection Civile de la Seine-Maritime et la Ville de Bonsecours, précisant les principes généraux de cette intervention et établissant les relations fondamentales entre les parties. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Bonsecours le 12 octobre 2022

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours

